

Volume 7 | Automne 2021

INFO-RETRAITE

DANS CE NUMÉRO

1 | **INFORMATIONS
IMPORTANTES
DE VOTRE
CONSEIL DES
FIDUCIAIRES**

2 | **NOUVELLE AUGMENTATION
DE VOS PRESTATIONS DE
RETRAITE**

3 | **LISTE DE CONTRÔLE POUR
LA PLANIFICATION DE LA
RETRAITE**

4 | **RAPPORT D'ÉVALUATION
ACTUARIELLE**

5 | **INFORMATION POUR
LES RETRAITÉS - T4A**

5 | **DATES DE VERSEMENT
DES PRESTATIONS EN 2022**

5 | **MODIFICATIONS APPORTÉES
AUX DOCUMENTS
CONSTITUTIFS**

Régime à risques partagés
des employés des hôpitaux
du N.-B. membres du SCFP
(RRP des hôpitaux du SCFP)
vestcor.org/scfp-h

ISBN 978-1-4605-2822-8

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

PAR ÉCRIT :
**Conseil des fiduciaires du RRP des
hôpitaux du SCFP**
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :
1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL :
info@vestcor.org

Informations importantes de votre conseil des fiduciaires

Bonjour,

On a annoncé récemment que les travailleurs paramédicaux et les infirmières auxiliaires autorisées ont changé de syndicat et ont, par conséquent, quitté notre régime de pension, le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux membres du SCFP. Nous voulons vous assurer que nous évaluons activement l'incidence de ces départs sur le régime et les participants.

Nous avons une obligation fiduciaire envers les participants et pour nous acquitter de cette obligation :

- nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'actuaire indépendant du régime pour évaluer l'incidence financière sur le régime à court et à long terme. L'incidence du départ des travailleurs paramédicaux est prise en compte dans le plus récent rapport d'évaluation actuarielle examiné par le conseil le 14 octobre 2021, et le départ des infirmières auxiliaires autorisées sera examiné au cours des prochains mois;
- nous avons communiqué avec les parties prenantes du régime, le Conseil du Trésor du gouvernement du Nouveau-Brunswick et le Conseil des syndicats hospitaliers du Nouveau-Brunswick, section locale 1252 du SCFP, afin de fournir des mesures correctives recommandées pour protéger davantage le régime dans l'avenir.

Soyez assurés que nous travaillons avec diligence pour réduire les répercussions sur vous, les participants, que vous soyez actifs, avec des droits différés ou à la retraite. Par ailleurs, nous sommes heureux de vous informer que le Régime est encore en mesure de fournir le rajustement au coût de la vie (RCV), comme l'indique la page suivante.

Nous vous communiquerons d'autres renseignements au cours des prochains mois dans le bulletin et le site Web de votre régime de pension.



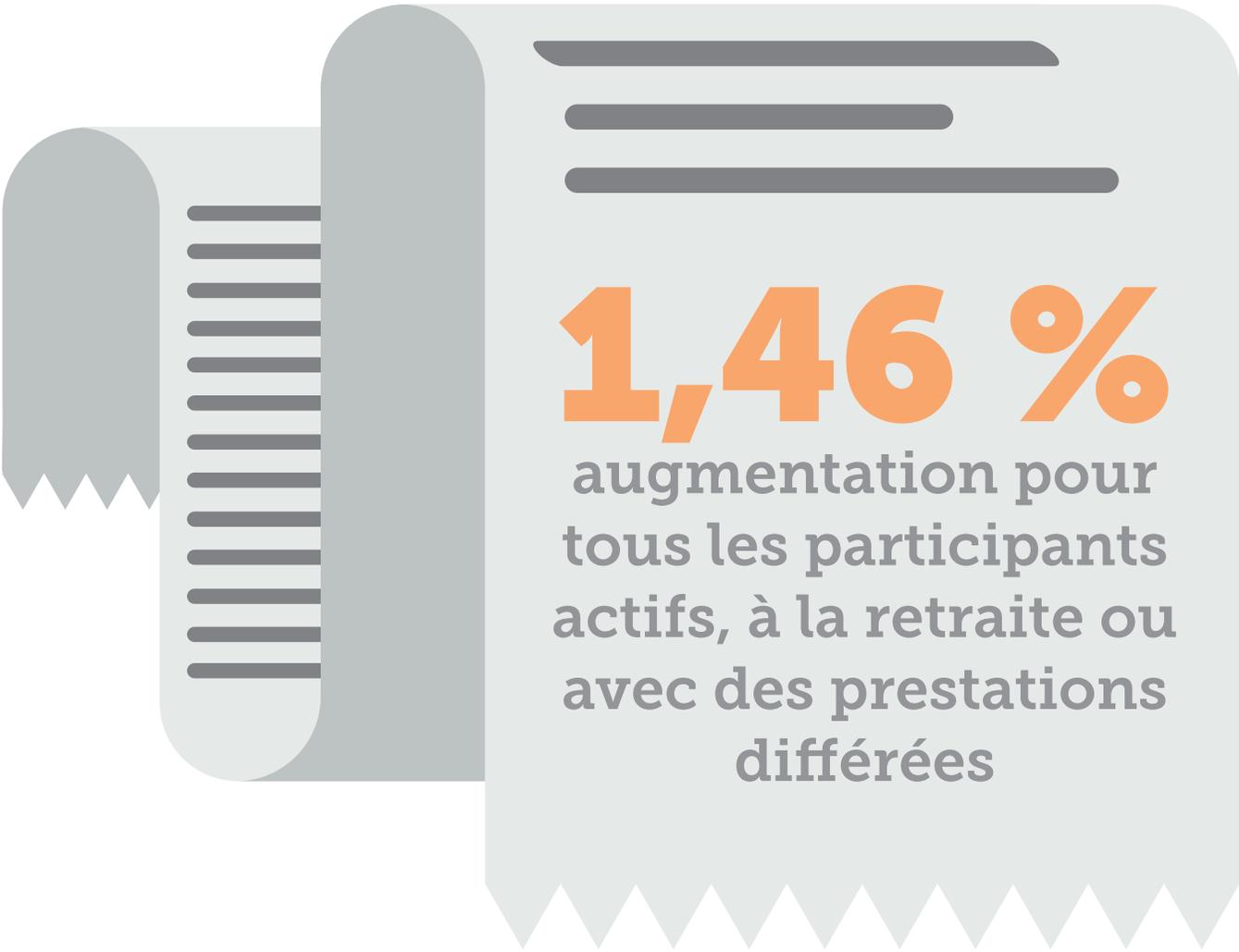
DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ : Le présent bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du RRP des hôpitaux du SCFP. Cette publication a pour but de fournir de l'information au sujet du RRP des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

NOUVELLE AUGMENTATION DE VOS PRESTATIONS DE RETRAITE

Votre conseil des fiduciaires est heureux d'annoncer qu'il a, une nouvelle fois, été en mesure de fournir à tous les participants au régime un rajustement au coût de la vie (RCV) à compter du 1^{er} janvier 2022. En raison des rendements positifs du régime, le conseil a été en mesure d'approuver ce RCV intégral, correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. L'IPC examine la mesure selon laquelle le prix de ce que nous achetons a changé au cours de la dernière année, notamment, parmi de nombreux autres produits, la nourriture, l'essence et le logement. Le RCV, pour les participants au RRP des hôpitaux du SCFP, est basé sur l'augmentation de l'IPC de juillet 2020 à juin 2021. Comme cela avait déjà été le cas lors de l'année précédente, l'IPC a augmenté de 1,46 % au cours de cette période.

Que vous soyez un participant actif ou un participant ayant des droits différés, l'augmentation s'appliquera aux prestations que vous aurez accumulées jusqu'au 31 décembre 2020, ce qui aura un effet positif sur la pension que vous recevrez à votre retraite.

Si vous êtes à la retraite, l'augmentation sera appliquée à vos prestations mensuelles à compter du 1^{er} janvier 2022. Vous serez avisé, par écrit, de cette augmentation en décembre 2021.



1,46 %

augmentation pour
tous les participants
actifs, à la retraite ou
avec des prestations
différées

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE DU RRP DES HÔPITAUX DU SCFP

LA LISTE DE CONTRÔLE SUIVANTE VOUS AIDERA À PLANIFIER VOTRE RETRAITE PENDANT VOTRE RÉFLEXION À CE SUJET :

Vous avez travaillé d'arrache-pied pendant des années et, même si elle vous paraissait souvent lointaine, votre retraite est maintenant toute proche. Le temps est à la planification.

Il est facile de présenter une demande de pension au RRP des hôpitaux du SCFP, mais vous devez garder à l'esprit certaines échéances importantes, pour vous assurer que tout sera prêt pour la date de votre retraite.

Vous ne savez pas quand vous aimeriez prendre votre retraite? Vous pouvez utiliser le calculateur d'estimation de la pension en ligne (vestcor.org/calculateurs) pour une estimation de votre future pension du RRP des hôpitaux du SCFP. En quelques minutes, vous pourrez calculer des estimations pour plusieurs dates de départ à la retraite! En ayant un exemplaire de votre état des prestations de retraite à portée de main, vous pourrez utiliser plus efficacement la calculatrice. Votre état des prestations le plus récent permettra d'obtenir les résultats les plus exacts, mais vous pouvez utiliser aussi d'anciens états des prestations. Vous n'avez pas d'exemplaires de votre état des prestations? Veuillez communiquer avec Vestcor au 1 800 561 4012.

DOUZE MOIS AVANT VOTRE RETRAITE :

- Communiquez avec Vestcor pour demander une estimation officielle de vos prestations de pension;
- Rassemblez les documents dont vous aurez besoin à votre départ à la retraite;
 - Preuve de naissance;
 - Certificat de mariage / déclaration d'union de fait (le cas échéant);
 - Preuve de naissance du conjoint (le cas échéant).

Pour en savoir plus sur les prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse, veuillez consulter la page

www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html

SIX MOIS AVANT VOTRE RETRAITE :

- Communiquez avec votre employeur pour remplir une demande de départ à la retraite avec les formulaires connexes. Une fois que Vestcor aura reçu votre demande de retraite, vous pourrez vous attendre à ce que vos options de prestations de retraite vous soient envoyées dans les 60 jours.

Lorsque vous choisirez la date à laquelle vous souhaitez arrêter de travailler pour commencer votre retraite, vous voudrez peut-être privilégier une date proche de la fin du mois, la première date à laquelle votre pension pourra débiter étant le premier jour du mois suivant la date de votre cessation d'emploi.

Si vous avez des questions sur le processus, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor, par téléphone au 1-800-561-4012 ou, par courriel à info@vestcor.org. L'équipe est à votre disposition, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 16 h 30, heure de l'Atlantique.

RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RRP DES HÔPITAUX DU SCFP

Le rapport d'évaluation actuarielle est un outil essentiel pour évaluer la capacité du RRP des hôpitaux du SCFP à fournir des prestations à long terme aux participants et sert de guide au Conseil dans la prise de décisions relatives aux finances du Régime, notamment l'octroi d'un rajustement au coût de la vie (voir la page 2). Puisqu'il s'agit d'un régime à risques partagés, le RRP des hôpitaux du SCFP doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle conformément à la *Loi sur les prestations de pension* (LPP) du Nouveau-Brunswick. Cette évaluation comprend des essais de gestion des risques et un rapport sur les objectifs de gestion des risques. Ces essais visent à assurer la sécurité du Régime et leurs résultats peuvent rendre nécessaires des rajustements à court terme, comme le prévoient la LPP et la politique de financement du RRP des hôpitaux du SCFP.

Le rapport d'évaluation actuarielle fait état d'une évaluation complexe fondée sur des modèles élaborés par un actuair qui examine les éléments d'actif et de passif du Régime au 31 décembre d'une année donnée, l'information sur les participants, et les hypothèses économiques, démographiques et de placement. Les principaux résultats du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020 sont présentés ci-dessous.

RÉSULTATS DE LA GESTION DES RISQUES

Objectif principal de la gestion des risques

Arriver à une probabilité de 97,5 % que les **prestations de base antérieures acquises ne soient pas réduites** au cours des 20 prochaines années.



Premier objectif secondaire de la gestion des risques

Capacité **d'accorder des rajustements au coût de la vie (indexation) correspondant à plus de 75 % de l'IPC aux participants et aux retraités** au cours des 20 prochaines années.



Deuxième objectif secondaire de la gestion des risques

Arriver à une probabilité d'au moins 75 % que les **garanties accessoires (comme la subvention de retraite anticipée) puissent être versées** au cours des 20 prochaines années.



NIVEAU DE PROVISIONNEMENT DU RÉGIME

- Au 31 décembre 2020, le **coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison** était de 94,9 %. Ce coefficient sert à calculer les prestations d'un participant à la cessation d'emploi, au décès ou à la rupture du mariage.
- Le **coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans** s'établissait à 123,4 % au 31 décembre 2020. Ce coefficient est utilisé pour déterminer les mesures, comme l'octroi d'un rajustement au coût de la vie, que le conseil doit adopter en vertu de la politique de financement du Régime.

INFORMATION POUR LES RETRAITÉS - T4A

En tant que retraité touchant une pension, vous recevrez un feuillet T4A faisant état de votre revenu de pension annuel afin de produire votre déclaration de revenus annuelle. Le feuillet T4A est semblable au feuillet T4 que vous auriez reçu en tant qu'employé actif déclarant un revenu d'emploi. Selon votre situation personnelle, vous pourriez voir que des montants sont indiqués dans d'autres cases comme les retenues d'impôt et les retenues pour les primes des régimes de soins de santé et soins dentaires.

Si vous n'êtes pas résident canadien, vous recevrez un feuillet NR4 au lieu d'un feuillet T4A pour déclarer votre revenu de pension.

Vestcor postera votre feuillet T4A au plus tard le 28 février de chaque année. Il est donc très important de vous assurer que Vestcor a votre adresse actuelle. Si vous avez déménagé récemment, remplissez le formulaire de changement d'adresse sur le site suivant : vestcor.org/adresse ou contactez Vestcor au 1-800-561-4012.

Si vous perdez ou ne recevez pas votre feuillet T4A, vous pouvez demander un duplicata de votre feuillet T4A en appelant Vestcor au 1-800-561-4012. Veuillez noter qu'un duplicata du feuillet T4A ne peut être envoyé à une nouvelle adresse postale tant que le formulaire de changement d'adresse n'a pas été fourni et traité par Vestcor.



DATES DE VERSEMENT DES PRESTATIONS DU RRP DES HÔPITAUX DU SCFP EN 2022

1	1	1	1	29	1
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	AVRIL (POUR MAI)	JUIN
30	29	1	30	1	1
JUIN (POUR JUILLET)	JUILLET (POUR AOÛT)	SEPTEMBRE	SEPTEMBRE (POUR OCTOBRE)	NOVEMBRE	DÉCEMBRE



MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension (LPP)* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés des modifications apportées aux documents constitutifs du RRP du SCFP. À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- Le texte du régime a été modifié, afin d'inclure des détails concernant l'augmentation des prestations approuvée, associée aux étapes 1 à 4 de la politique de financement (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021).
- Le conseil des fiduciaires a approuvé des modifications à l'Énoncé de la politique et des objectifs de placement, le 9 septembre 2021, afin d'améliorer la gouvernance et de documenter l'ajout de la dette d'infrastructure et des prêts hypothécaires commerciaux au portefeuille du RRP du SCFP.

Pour consulter les documents constitutifs du RRP des hôpitaux du SCFP, visitez la page vestcor.org/scfp-h.